

TARIFS CAMPING			TARIFS LOCATIONS 7 NUITS DU SAMEDI AU SAMEDI			
Tarifs par nuit	Basse saison 01/04 - 02/07 27/08 - 06/11	Haute saison 02/07 - 27/08	Périodes	Mobil-home 22m2 4 pers + 1 voiture	Mobil-home 26m2 4 pers + 1 voiture	Mobil-home 3 Ch. 6 pers+1 voiture
1 Tente ou 1 Caravane : 2 personnes + 1 voiture (ou 2 motos)	13,20 €/jour	21,20 €/jour	01/04 - 11/06 27/08 - 06/11	179 €	202 €	280 €
Cycliste/Piéton : 1 tente + 2 personnes	11,80 €/jour	16,80 €/jour	11/06-25/06	203 €	224 €	320 €
Camping-Car : 2 personnes (élec+vidange comprise)	15,20 €/jour	17,20 €/jour	25/06-02/07	323 €	343 €	470 €
Personne supplémentaire + 12 ans	4,70 €/jour	4,70 €/jour	02/07-09/07	418 €	438 €	590 €
Personne supplémentaire 2 à 12 ans	4,20 €/jour	4,20 €/jour	09/07-16/07	428 €	448 €	600 €
Branchement électrique	4,70 €/jour	4,70 €/jour	16/07-23/07	468 €	488 €	630 €
Prise adaptateur pour bornes	13,00 €	13,00 €	23/07-20/08	528 €	548 €	750 €
Animaux	3,80 €/jour/animal	3,80 €/jour/animal	20/08-27/08	364 €	384 €	470 €
Véhicule supplémentaire	3,00 €/jour	3,00 €/jour	TARIFS LOCATIONS HORS SAISON DU 01/04 AU 02/07 ET DU 27/08 AU 06/11			
Tente supplémentaire	3,00 €/jour	3,00 €/jour				
Douche personne extérieure au camping	2,50 €	2,50 €	Périodes	Mobil-home 22m2 / 1 nuit	Mobil-home 26m2 / 1 nuit	Mobil-home 3 Ch. / 1 nuit
Vidange Camping-Car (sans séjour)	5,00 €	5,00 €	01/04-11/06	32 €	40 €	50 €
			11/06-02/07	37 €	45 €	60 €
			27/08-06/11	32 €	40 €	50 €
			Show Bike 24/25/26 juin 2022	150 € (forfait week-end)	160 € (forfait week-end)	200 € (forfait week-end)
			SUPPLEMENTS PAR JOUR EN LOCATION : Animal 3,80€ / Véhicule supplémentaire 3,00€			

- Taxe de séjour en sus soit 0,22€/jour/personne de plus de 18 ans
- Arrhes au moment de la réservation : 30% (camping) ou 50% (location) du montant total du séjour
- Cautions mobil-home 300€ (dégradations) et 70€ (ménage non effectué)
- Eau, électricité, gaz inclus dans les locations
- Pénalité pour incivilité 50€
- Aucun frais de dossier n'est facturé
- Modes de règlements acceptés : chèques, carte bancaire, espèces (seuil 300€), chèques vacances, virement

Forfait saisonnier :

2 mois 650€/saisonnier ou plus de 2 mois 830€/saisonnier
 Visiteurs « autorisés » au contrat (dans la limite de 14 ou 30 nuits selon contrat) :
 -4,70€/nuit/personne de +12 ans (+taxe de séjour pour les personnes de +18 ans)
 -4,20€/nuit/personne de 2 à 12 ans
 Visiteur non déclaré :
 Pénalité forfaitaire de 30€/nuit (+taxe de séjour pour les personnes de +18 ans)
 Garage mort possible : 25€/mois

TARIFS ANNUELS

Type	Location annuelle	Ordures ménagères	Taxe de séjour	Electricité	Eau	Frais de gestion sous-location	Frais de gestion sous-location confiée au camping	Accès véhicule supplémentaire
Parcelle Mobil-home - de 130m2	2084€ TTC	75€ TTC Annuel	0.22cts/jour/ personnes + 18 ans	0.20€ TTC/ KWH	1.81€ TTC/ M3	20% Sur le tarif de la location pratiqué par le propriétaire	34% Sur le tarif de la location pratiqué par le propriétaire	65€ TTC Annuel
Parcelle Mobil-home + de 130m2	2134€ TTC	75€ TTC Annuel	0.22cts/jour/ personnes + 18 ans	0.20€ TTC/ KWH	1.81€ TTC/ M3	20% Sur le tarif de la location pratiqué par le propriétaire	34% Sur le tarif de la location pratiqué par le propriétaire	65€ TTC Annuel
Parcelle Caravane - de 5m	1397€ TTC	75€ TTC Annuel	0.22cts/jour/ personnes + 18 ans	0.20€ TTC/ KWH	Non disponible	20% Sur le tarif de la location pratiqué par le propriétaire	Non disponible	65€ TTC Annuel
Parcelle Caravane + de 5m	1509€ TTC	75€ TTC Annuel	0.22cts/jour/ personnes + 18 ans	0.20€ TTC/ KWH	Non disponible	20% Sur le tarif de la location pratiqué par le propriétaire	Non disponible	65€ TTC Annuel

- Pour les mobil-homes, le passage à un ampérage supérieur (de 16A à 20A) sera facturé 50€TTC après demande écrite du résident
- Badge Portillon 12€TTC
- Intervention entretien parcelle par les services techniques communaux pour non entretien de la parcelle par le résident 100€ TTC
- Pénalité sous-location non déclarée 500€TTC
- Pénalité utilisation abusive des sanitaires 50€TTC (résidents mobil-home)
- Paiement du forfait annuel en 1, 4 ou 10 échéances
- Taxe de séjour en sus de 0.22cts€/jour/personne de plus de 18 ans
- Résidents exonérés de la taxe de séjour selon commune de résidence principale (voir contrat annuel)
- En cas de non-paiement des sommes dues :
- Au 30/11 : application d'une majoration forfaitaire de 5% sur le montant total TTC de la location annuelle de la parcelle
- Au 31/12 : majoration forfaitaire précédente+majoration forfaitaire de 5% du solde à régler

